

Exemples de contrats Natura 2000 en Île-de-France

FR 1100802 les « Pelouses Calcaires
du Gâtinais »

FR 1100800 les « Pelouses Calcaires
de la Haute vallée de la Juine »

Journée technique d'échanges du mardi 26 mai 2009



Natur Essonne

Association d'Etude et de Protection
de la nature de l'Essonne

DUHERON Emilie (DDEA)

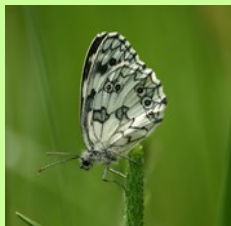
REY Gaëtan

SAINT-VAL Mathieu





Présentation de NaturEssonne

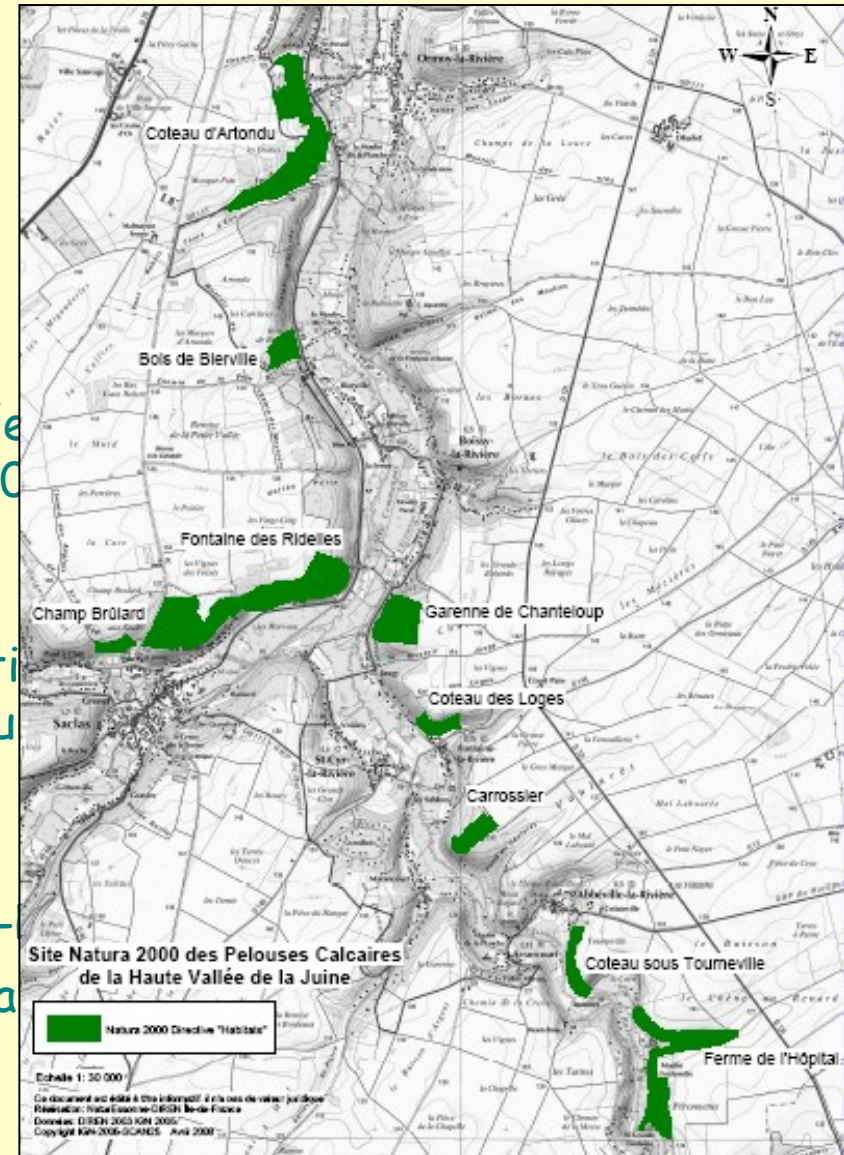


- Association loi 1901 d'étude et de protection de la nature en Essonne depuis 1982
- NaturEssonne est désignée par arrêté préfectoral le 21 septembre 1999, opérateur technique pour le DOCOB du site Natura 2000 des « Pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine »
- NaturEssonne est désignée par arrêté préfectoral le 2 décembre 1999 opérateur local délégué du site Natura 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais »
- Désignée par la DIREN Île-de-France comme structure animatrice des sites Natura 2000 des « Pelouses calcaires du Gâtinais » et des « Pelouses calcaires de la haute vallée de la Juine » le 8 décembre 2005.

Le site Natura 2000 des pelouses calcaires de la Haute vallée de la Juine

Fiche d'identité du site

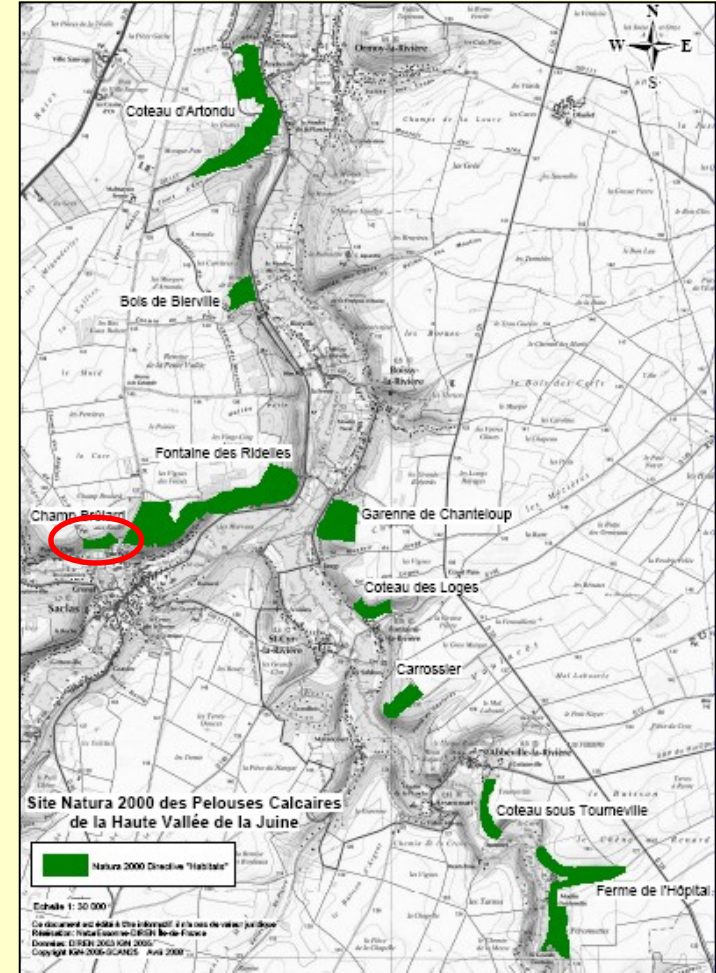
- Surface de 108 ha
- 9 sous-sites
- DOCOB approuvé par le Préfet le 30/10/2006 (arrêté préfectoral n°2006/30/10/2006).
- DOCOB en cours d'actualisation (3 secteurs = 27 ha → 9 secteurs)
- 6 communes concernées :
Abbéville-la-Rivière, Boissy-la-Rivière, Ormoy-la-Rivière, Saclas et Saucourt-la-Rivière



Les contrats signés

Le contrat « Champ Brûlard »

- Commune concernée : Saclas
- Surface du secteur : 2.74 ha
- Type de propriété : Commune de Saclas



Les contrats signés

Gestion:

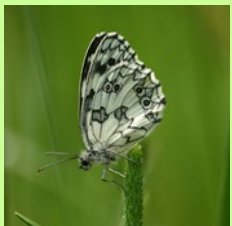
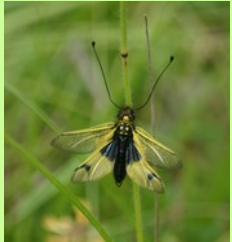
1) Opérations de restauration contractualisées:

- Coupe de fourrés arbustifs et d'ourlets
- Coupe de restauration de pré-bois en pelouse



MESURES D'INVESTISSEMENT (0.88 ha)

- Mesures mises en œuvre 1 fois
- Mise en œuvre: Prestataire
- Sélection sur devis par la structure animatrice
- La commune règle la facture au prestataire
- Le CNASEA rembourse le montant engagé





Les contrats signés

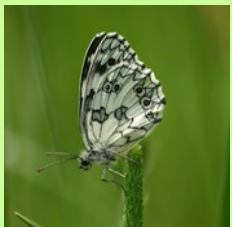
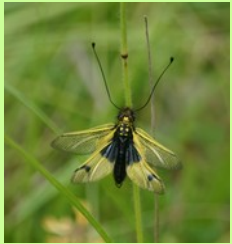
2) Opérations d'entretien contractualisées:

- Fauche d'entretien de pelouses ouvertes
- Fauche d'entretien de pelouses réouvertes



MESURES D'ENTRETIEN PLURIANNUELLES (1.58 ha)

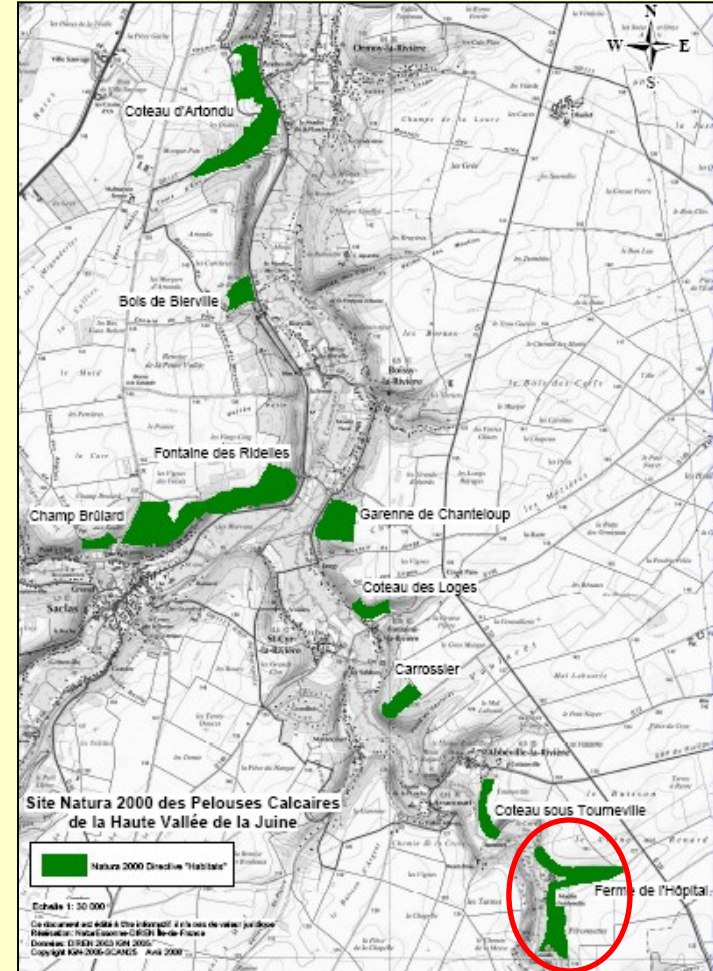
- Mesures récurrentes
- La commune se charge des travaux
- Travaux répartis sur 5 ans
- Commune dédommée annuellement par le CNASEA pour son action (aides pluriannuelles)



Les contrats signés

Le contrat « Ferme de l'Hôpital »

- Commune concernée :
Abbeville-la-Rivière
- Surface du secteur : 18.73 ha
- Type de propriété : privée




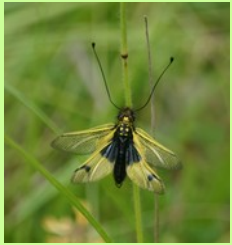




Les contrats signés

Historique:

- 18 décembre 2005: contrat signé pour gérer 1.92 ha → premier contrat N2000 en IDF.



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MINISTÈRE de l'Agriculture de l'Administration de la Pêche et des Affaires rurales

NATURA 2000

CONTRAT pour les sites proposés ou désignés au titre de NATURA 2000

cefa 12146/02

- Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages
- Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages
- Vu le règlement (CE) 1257/99 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole
- Vu le règlement (CE) 445/2002 de la Commission du 26 février 2002 portant modalités d'application du règlement (CE) 1257/99
- Vu les articles L.414-3 du code de l'environnement et R.214-28 à R.214-33 du code rural
- Vu le décret n° 16 décembre 1999 modifié relatif aux subventions de l'État pour les projets d'investissement
- Vu le décret n° 2000-1241 du 11 décembre 2000 pris pour l'application des articles 10 et 14 du décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement
- Vu la circulaire MATE/DNP/MAP/DERF/DEPSE n°162 du 3 mai 2002

- Vu la demande du contractant remise complète au service instructeur le 12/11/11 (2101015)
- Vu les engagements comptables numéros 2005 25 0004 3893
- Vu les cahiers des charges annexés au présent contrat

Contrat n° 1 9 2 1 1 N 1 A 1 0 1 5 1 0 1 0 1 0 1 1

ENTRE
L'État représenté par Mme / M. B. FRAGNERU, Préfet(e) du département de P. Essonne

ET
Mme/Mlle (payer les mentions utiles) Nom / Dénomination sociale⁽¹⁾ : SCEA Ferme de l'Hôpital
P-noms : forme juridique⁽¹⁾ : SCEA
Nom de jeune fille :
Né(e) le 1 1 1 1 1 1 1 1 à le cas échéant nb total d'associés⁽¹⁾
Département / Pays :
Nom de naissance et prénom du contractant :
Nom et prénom du représentant⁽¹⁾ :
Agissant en qualité de⁽¹⁾ : gérant
Adresse permanente du bénéficiaire : Ferme de l'Hôpital
Code postal 9 1 1 1 5 0 Commune : Abbeville-la-Vieille
N° de téléphone 0 1 1 1 6 1 6 1 2 1 5 1 6 1 3 1 2 1 5 1 N° de télécopie 0 1 1 1 6 1 6 1 1 9 1 5 1 6 1 3 1 2 1 5 1
Mail :
N° SIREN / SIRET 4 1 3 1 3 1 3 1 5 1 9 1 0 1 0 1 1 0
Qualité du bénéficiaire : Propriétaire Mandataire Titulaire d'un bail Autre
le cas échéant N° PACAGE 0 1 1 1 0 1 3 1 3 1 1 1
(1) personnes morales uniquement
La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Les informations mentionnées sont obligatoires. La loi vous donne le droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.

Les contrats signés

Gestion:

➤ Propriétaire privé (1) de la SCEA « Ferme de l'hôpital » signe le contrat Natura 2000.

Mandataire

Convention de gestion*

➤ Propriétaire privé (2) de la SCI « L'Etang de Fontenette » émet le souhait d'adhérer à la démarche Natura 2000.

Propriétaire

*Propriétaire autorise Mandataire:

- à signer le contrat N2000 pour ses parcelles
- à réaliser les actions de gestion



Les contrats signés

- Le coût des actions de gestion incombe au Mandataire
- La convention se termine à l'échéance du contrat N2000

1) Opération de restauration contractualisée:

- ❖ Coupe manuelle de fourrés arbustifs et d'ourlets



MESURES D'INVESTISSEMENT (1.92 ha)

- Propriétaire
- Le CNASEA rembourse le montant engagé



Les contrats signés

2) Opération d'entretien contractualisée:

- ❖ Coupe manuelle des rejets ligneux et de la végétation herbacée des pelouses réouvertes



MESURES D'ENTRETIEN PLURIANNUELLES (1.92 ha)

- Propriétaire
- Propriétaire dédommagé annuellement par le CNASEA pour son action (aides pluriannuelles)

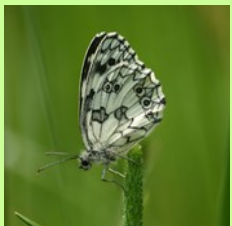
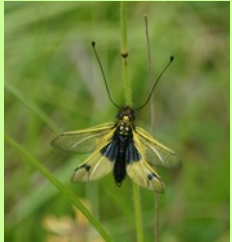




Bilan des contrats signés

Pelouses calcaires de la Haute Vallée de la Juine

Contrats	Communes	Surface du secteur	Surface contractualisée	Part / surface secteur	Part / surface site N2000	Coût de la gestion (5 ans)
Champ Brûlard	Saclas	2.74	1.62	59 %	1.5 %	11549.60
Ferme de l'Hôpital	Abbeville-la-Rivière	18.72	1.92	10 %	1.7 %	6945.00
		21.46	3.54	16.5 %	3 %	18494.60



Le site Natura 2000 des Pelouses Calcaires du Gâtinais

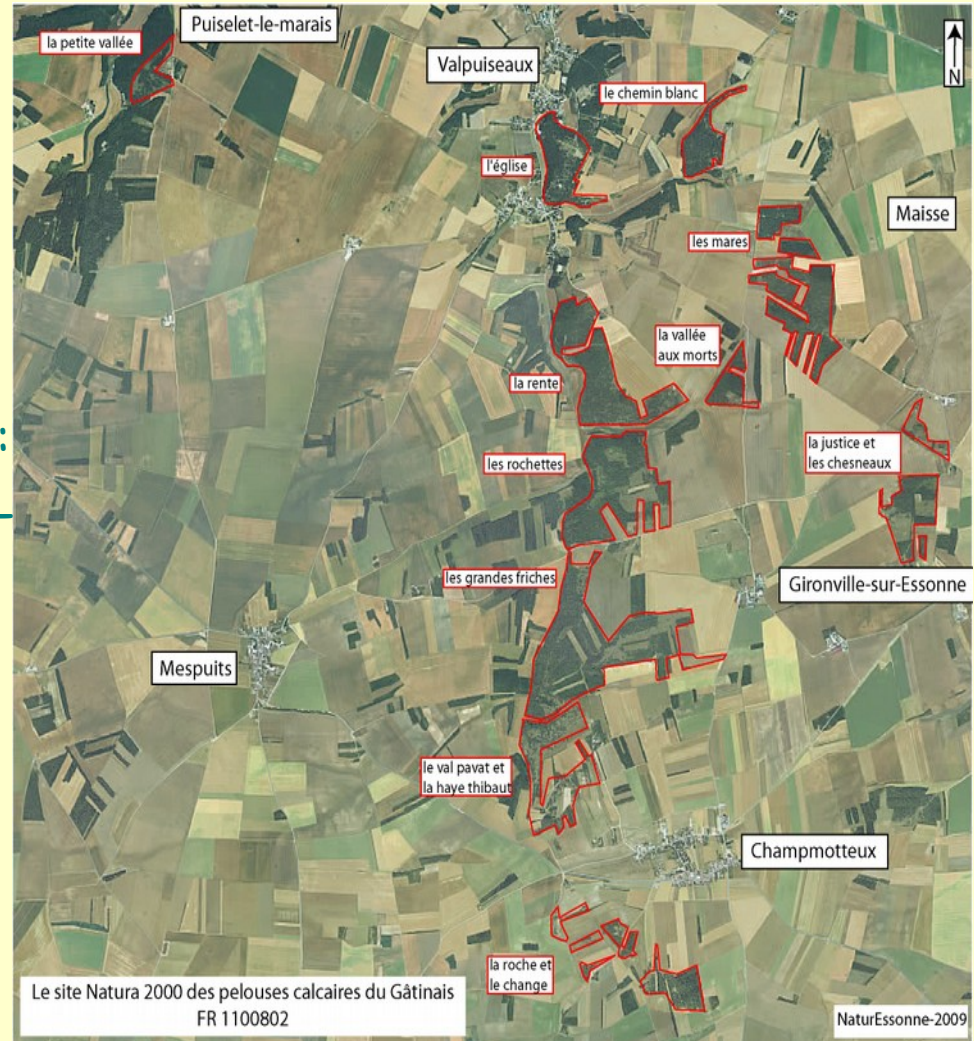
Fiche d'identité

➤ DOCOB approuvé et actualisé par le Préfet de l'Essonne le 30 octobre 2006 (arrêté préfectoral n°2006 PREF DCI3/Beo/224 du 30/10/2006).

➤ 5 communes concernées :
Champmotteux, Gironville-sur-Essonne, Maise, Puiselet-le-marais et Valpuseaux

➤ 11 sous-sites

➤ Surface de 309 ha

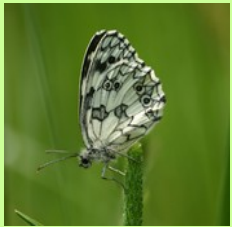
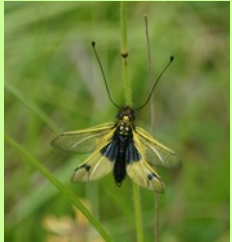


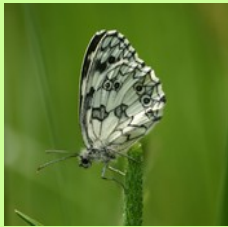


Détails de deux contrats signés

Le contrat des « grandes Friches »

- Commune concernée : Gironville-sur-Essonne
- Surface du sous-site : 62,11 ha
- Types de propriétés : privées, communes et conservatoire
- Contrat Natura 2000 signé le 31/12/2007 pour gérer 2,7 ha





Propriétaires
privés (3)

Pro-Natura
Île-de-France

Convention de gestion

Pro-Natura IDF
mandataire et
signataire du contrat

- Limite du secteur en Natura 2000
- Parcelles contractualisées



CONVENTION N°9 INAO7-0001 RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES CONTRATS NATURA 2000 NON AGRICOLES NON FORESTIERS
(DISPOSITIF D'AIDE N°3280 DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL RÉGIONAL, AXE 3 - QUALITÉ DE VIE EN MILIEU RURAL ET DIVERSIFICATION DE L'ÉCONOMIE RURALE)

N° de dossier: 0001

Plan de gestion des sites NATURA 2000 B et C21 FONC

Liberté de l'agriculture - Restriction d'implantation de certaines espèces d'arbres et d'arbustes

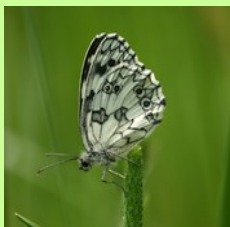
OBJET

- le règlement (CE) n°1260/2005 du Conseil du 21/06/2005 relatif au financement de la Politique Agricole Commune ;
- le règlement (CE) n°1681/2005 du Conseil du 20/09/2005 concernant le soutien au développement rural par le FEADER ; et ses règlements d'exécution n°1291/2006 de la commission du 12/10/2006 et n°1375/2006 de la commission du 11/12/2006 ;
- les lignes directrices de la communauté (2006/C 319/01) concernant les aides d'Etat dans le secteur agricole et forestier 2007-2013 ;
- la loi n° 2000-921 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 19 de la loi n° 2000-921 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques - JO du 10 juin 2001 ;
- La Plan de Développement Rural Hexagonal, approuvé par la décision de la commission européenne du 19 juillet 2007 ;
- le règlement (CE) n°1782/2003 - AGRICULTURE, art.200.5 du 21/11/2007 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 en application des articles 8,14,14.4 à 18 du code de l'environnement ;
- le règlement d'intervention du Conseil Régional / Conseil général (ou tout autre document comportant des critères d'éligibilité oppositifs aux bénéficiaires) ;

ET VU :
La demande d'aide du 6 décembre 2007 déposée auprès de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Essonne par PRO NATURA Ile de France

ENTRE :
L'Etat, représenté par M. Gérard MOISSELIN, préfet de l'Essonne Boulevard de France 91100 EVRY Cedex
① après désignation via FranceAid
② sans part ;
PRO NATURA Ile de France, 21 rue des Prouvaires 77100 FONTAINEBLEAU
① après désignation « le bénéficiaire »
② autre part.

Il a été convenu ce qui suit :



Contrat signé par Pro-
l'ensemble des parcelles



Cartographie des habitats portant sur le secteur des Grandes Fiches



- | | | | | | |
|----|--|--|--|--|----------------------------|
| | Pelouse calcaire xérophile du <i>Xérobromion</i> | | Pré-bois de Pin sylvestre | | Parcelles contractualisées |
| | Pelouse calcaire mésoxérophile du <i>Mesobromion</i> | | Pré-bois mixte | | |
| | Ourlet calcicole | | Bois mixte | | |
| | Fourré arbustif | | Bois calcicole à dominance de feuillus | | |
| Jc | Formation à <i>Juniperus communis</i> sur pelouse calcaire | | Culture | | |

0 50m

Détails de deux contrats signés

Le contrat des « grandes Friches »

➤ Mesures contractualisées :

Mesure de restauration (Prestataire sur devis) :
Coupe d'éclaircie de pré-bois sur 0,84 ha

Mesures d'entretien (Prestataire sur devis):

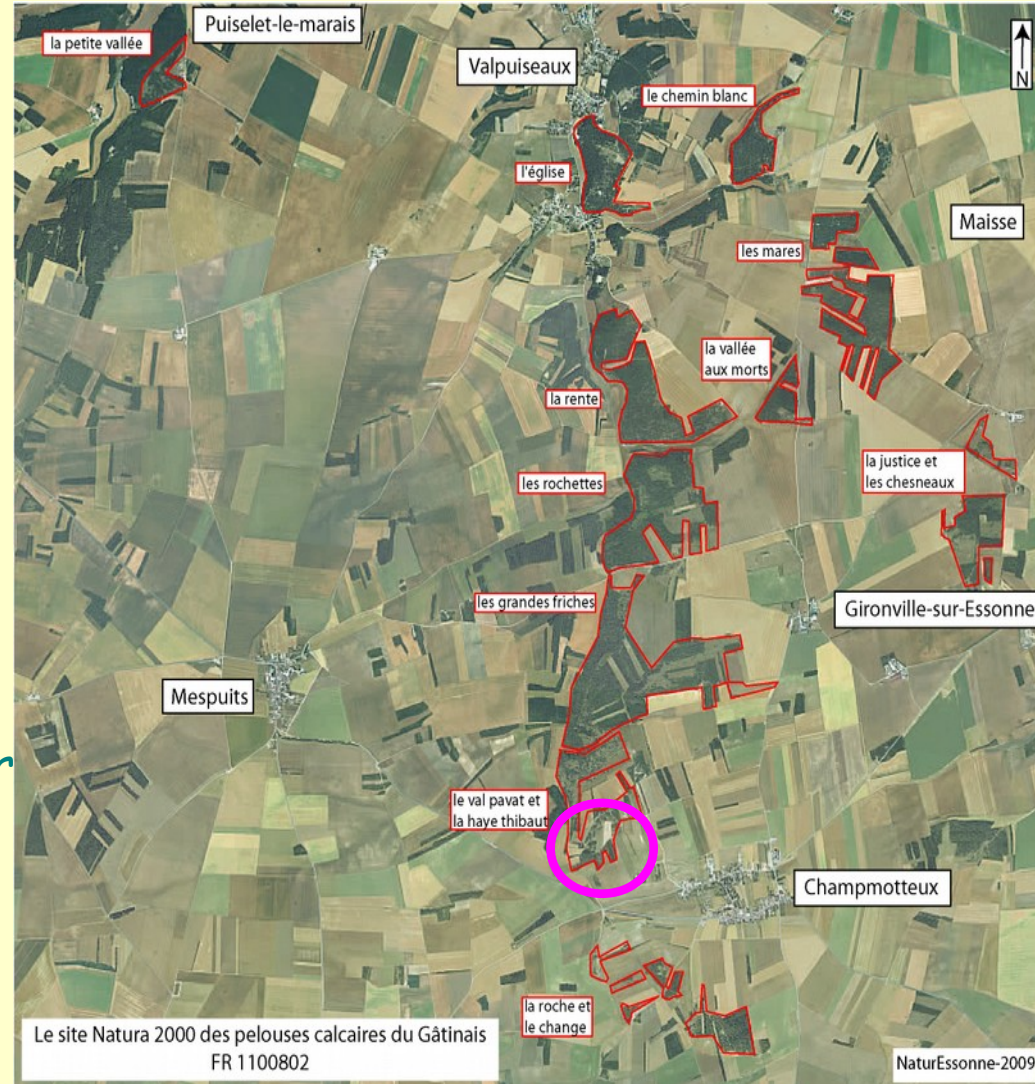
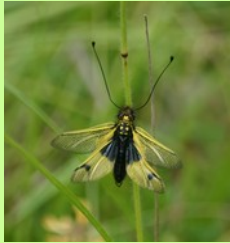
- Broyage de pelouses réouvertes sur 0,84 ha
- Fauche de pelouses ouvertes sur 1,86 ha

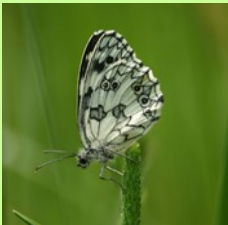
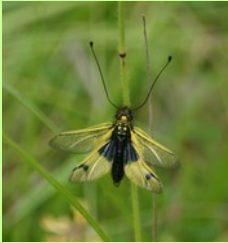


Détails de deux contrats signés

Le contrat de la « Haye Thibaut »

- Commune concernée : Champmotteux
- Surface du sous-site: 10 ha
- Types de propriétés : privées et conservatoire
- Contrat Natura 2000 signé le 15/12/2006 pour gérer 2,3 ha





Contrat sur les propriétés du conservatoire



- Pelouse calcaire xérophile du *Xérobromion*
- Pelouse calcaire mésoxérophile du *Mesobromion*
- Ourlet calcicole
- Fourré arbustif
- Pré-bois de Pin sylvestre
- Pré-bois mixte
- Bois mixte
- Bois calcicole à dominance de feuillus
- Culture
- parcelles contractualisées

Jc Formation à *Juniperus communis* sur pelouse calcaire

Détails de deux contrats signés

Le contrat de la « Haye Thibaut »

➤ Mesures contractualisées :

Mesure de restauration : Coupe d'éclaircie de pré-bois (Prestataire sur devis) sur 1,13 ha

Mesures d'entretien (Prestataire sur devis):

- Broyage de pelouses réouvertes sur 1,13 ha
- Fauche de pelouses ouvertes sur 1,17 ha





Bilan des contrats signés sur le site Natura 2000 des pelouses calcaires du Gâtinais

Nom du contrat	Signataire du contrat	Date de signature du contrat	Surface (ha)	Part contractualisées/ surface du sous-site	Part contractualisées/ surface site Natura 2000	Montant du contrat (5ans)
Roche/change	Conservatoire Pro-Natura Île-de-France	2006	0,7	3%	0,2%	2.172,44 €
Haye Thibaut	Conservatoire Pro-Natura Île-de-France	2006	2,3	23%	0,7%	9.963,44 €
Grande Friche	Conservatoire Pro-Natura Île-de-France	2007	2,7	4,5%	1,5%	7.834,40 €

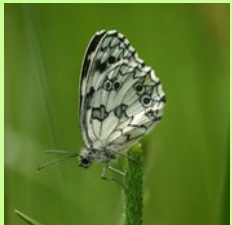
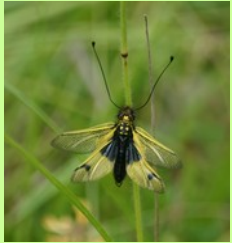
5,7 ha





Rôles de la DDEA

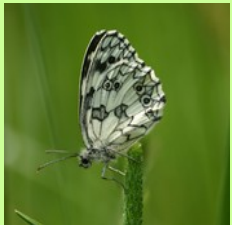
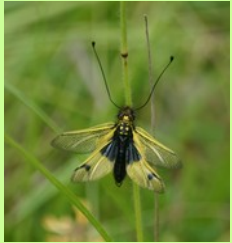
- Instruction des contrats
 - réception de la demande
 - engagement comptable et juridique
- Paiements de l'aide
 - vérification des pièces justificatives
 - visite sur place
- Exonération de la taxe sur les propriétés non bâties



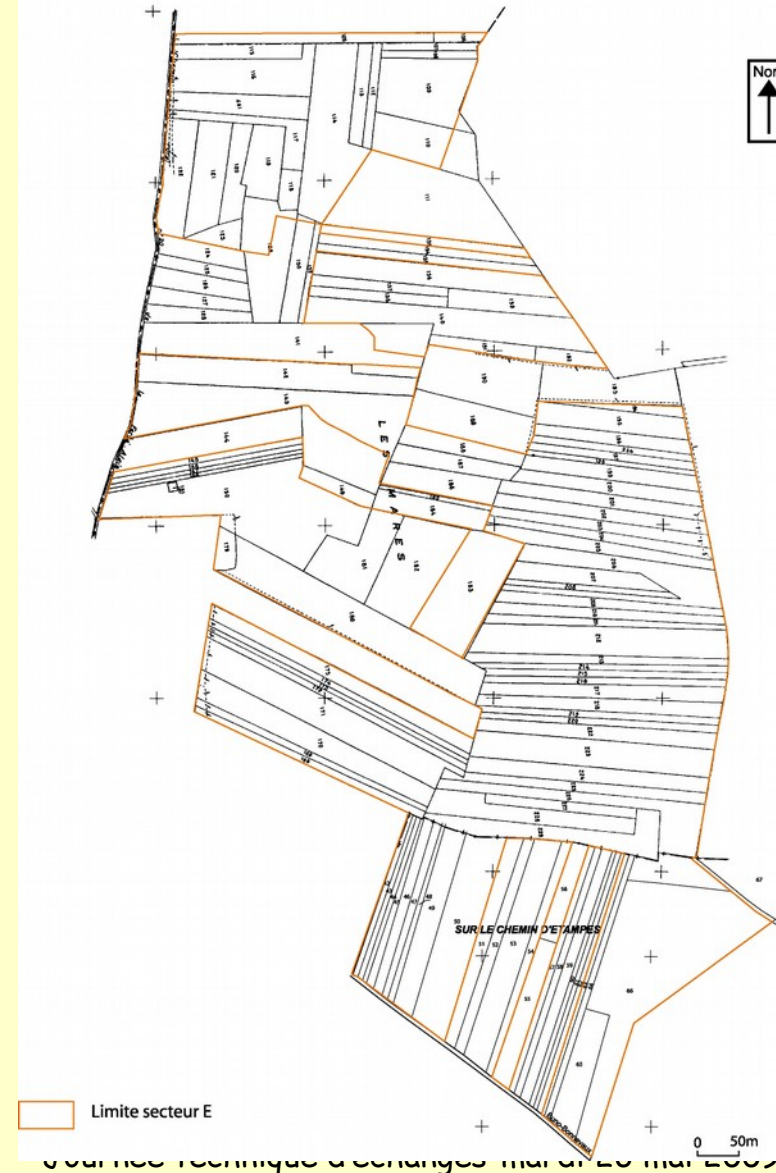


Signatures de contrats: Difficultés rencontrées

- Morcellement du parcellaire
- Convaincre les propriétaires de signer
- Démarches administratives



Secteur E : Les mares





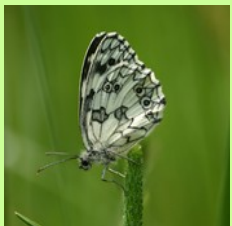
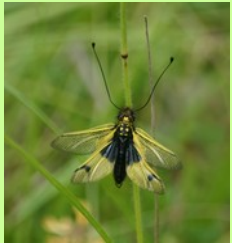
Contrôles

Agence de Services et de Paiement: fusion
AUP et CNASEA

➔ organisme payeur

• Contrôles sur place

- contrôles avant paiement final
- contrôles ex post pour les contrats encore soumis à des engagements après le dernier paiement





Merci de votre attention



Nature Essonne
Association d'Etude et de Protection
de la nature de l'Essonne

